



**PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT
ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES
PEAF
EuropeAid/171277/DD/ACT/MR**

**Termes de référence pour l'évaluation finale du Projet Promotion de l'Entrepreneuriat et de
l'Autonomisation des Femmes (PEAF)**

1. Contexte et présentation du projet

Le Projet Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Autonomisation des Femmes a été présenté par le consortium de trois ONG, ID (Initiative pour le développement), CISV (ComunitàImpegnoServizioVolontariato) et GNAP (Groupement National des Associations Pastorales) dans le cadre de « Appel à propositions restreint conjoint pour les lignes budgétaires « Organisations de la Société Civile (OSC) » et « Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme » (IEDDH) » - lot 1 en République Islamique de Mauritanie », mis en œuvre par la Commission Européenne (CCR) et L'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS).

Le projet aborde les contraintes relatives aux inégalités de genre qui entravent le développement socio-économique des femmes. En Mauritanie les femmes contribuent à la production de la richesse nationale notamment au niveau de trois secteurs principaux. Selon les agrégats de la comptabilité nationale, les indicateurs socio-économiques et le RGPH, la contribution des femmes par secteur d'activité est la suivante : Agriculture, élevage, sylviculture 31.4% Industrie alimentaire ou manufacturière 39.3% Commerce, restauration, hôtels 22.8 %. Toutefois les perceptions traditionnalistes sont encore rétrogrades par rapport au rôle et à la place de la femme dans la société et plusieurs contraintes socio-culturelles, socio-économiques, institutionnelles et techniques entravant ainsi leur développement et leur épanouissement. Ces contraintes sont entre autres : i) le manque d'éducation/alphabétisation : (46,3% taux d'analphabétisme chez les femmes âgées de 15-19 ans ; 69,3%, taux d'analphabétisme chez les femmes âgées de 45-49 ans). ii) L'accès au crédit, à l'information, à la formation, aux technologies : beaucoup de femmes n'ont pas accès au crédit bancaire traditionnel parce qu'elles n'ont pas de maisons à hypothéquer, elles n'ont pas d'apport à constituer au démarrage des activités, en outre, elles ne comprennent ni les procédures, ni les caractéristiques des prêts à cause de leur analphabétisme ou leur faible niveau d'instruction. iii) l'absence et ou le faible niveau d'accès à un emploi décent : à cause de l'absence d'éducation, les femmes sont confinées aux petits métiers pour s'en sortir. Les conséquences du manque d'éducation sont énormes pour les femmes qui ne peuvent pas accéder à des emplois décents, ne peuvent pas comprendre les procédures requises pour créer ou gérer des entreprises, ne peuvent pas augmenter leur productivité agricole. iv) le très faible niveau de l'accès des femmes à la terre et aux moyens de production.

C'est dans ce contexte que le PEAf a été implémenté. Le projet, lancé en janvier 2022 et prévu jusqu'en décembre 2024, vise à améliorer les conditions socio-économiques des femmes et des jeunes dans les zones rurales, en renforçant les microentreprises dans les secteurs de l'élevage et de l'agriculture. En adoptant une approche axée sur le développement des compétences entrepreneuriales et la collaboration entre les secteurs public et privé, le projet encourage l'égalité des sexes et combat la discrimination dans le milieu professionnel.

Le projet est en parfaite harmonie avec les politiques nationales et locales, notamment en ce qui concerne la promotion de l'emploi, la stimulation de l'économie locale à travers des partenariats public-privé, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques communautaires. De plus, il soutient activement la **Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre** en Mauritanie.

Son action se concentre principalement sur l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes en milieu rural, en renforçant les microentreprises dans les secteurs de l'élevage et de l'agriculture. Ce renforcement repose sur trois résultats clés :

Résultat 1 : 12 Micro entreprises féminines (MEF) ont améliorés et augmenté leur revenus et productivité grâce à leur accès aux ressources naturel, à l'acquisition de compétences techniques et des services financier ;

Résultat 2 : La population, les associations de la société civil et les institutions sont touchés par les campagnes de sensibilisation et les actions de la communication sur les droit civil des de femmes ;

Résultat 3 : Le nombre des femmes a augmenté dans les milieux professionnels (publics et privée) grâce à une meilleure compréhension et une implication effective des collectivités locales au suivi/évaluation des actions relatives à la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG).

2. Objectifs de l'évaluation

Après trois années de mise en œuvre du projet, une évaluation finale s'impose pour consolider les acquis et en tirer des enseignements. Cette évaluation intervient dans un contexte marqué par plusieurs défis ayant affecté l'exécution du projet, notamment : un démarrage tardif, des difficultés d'acquisition de matériel (véhicules), les élections législatives entraînant un changement de leadership dans certaines communes, ainsi que l'enclavement de certaines zones pendant la saison des pluies.

L'objectif principal de cette évaluation finale est de fournir, de manière indépendante, aux parties prenantes (équipe projet, bailleur, et autres acteurs concernés) une analyse de la performance du projet en fonction des critères suivants : **pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité**. En plus d'assurer une redevabilité vis-à-vis des parties prenantes, cette évaluation vise à favoriser l'apprentissage en identifiant et en analysant les bonnes pratiques et les leçons tirées du projet. Ces informations permettront de formuler des recommandations utiles pour de futurs projets dans cette thématique.

Objectifs spécifiques de l'évaluation :

- Évaluer la réalisation des activités et les résultats atteints conformément au cadre logique du projet ;
- Examiner la pertinence, la cohérence, l'efficience, l'efficacité et la durabilité du projet, avec un accent particulier sur :

- Les modalités d'intervention, notamment les partenariats établis entre le projet, les unions de coopératives, les coopératives elles-mêmes, les institutions de microcrédit ;
- La mobilisation des collectivités territoriales et des administrations publiques comme partenaires de mise en œuvre.
- Analyser les changements observés chez les groupes cibles et déterminer la contribution du projet à ces transformations, notamment en identifiant les effets induits et les impacts des interventions sur :
 - Les bénéficiaires finaux : résultats et changements en termes d'acquisition de compétences techniques et entrepreneuriales, insertion professionnelle, impact des activités socioculturelles sur la cohésion sociale ;
 - Les partenaires de mise en œuvre : changements en matière de gouvernance et d'exécution des projets de développement, renforcement des capacités ;
 - L'implication des collectivités territoriales : évolution dans leur engagement en faveur du développement économique local, la prise en compte des enjeux liés à la formation, à l'emploi, et leur sensibilité au genre dans la gestion.
- Formuler des recommandations pour la suite du projet :
 - Identifier les **principaux enjeux** sur lesquels l'ID devrait concentrer ses futures interventions (problèmes, groupes cibles, territoires, modalités de travail, partenaires).
 - Tirer des **leçons** des défis rencontrés et des réussites obtenues pour améliorer les interventions futures, tant pour ID que pour les partenaires de mise en œuvre.

3. Méthode et approche du travail d'évaluation

L'évaluation suivra une démarche rigoureuse en trois étapes principales :

1. Structurer la démarche évaluative
2. Conduire l'analyse évaluative
3. Présenter les conclusions et recommandations

L'évaluateur est tenu d'associer étroitement l'équipe projet à chaque étape de la mission, en favorisant un dialogue continu, depuis la note de cadrage jusqu'à la réunion de présentation du rapport provisoire. Un partage précoce des constats et des premières analyses avec l'équipe projet sera crucial avant la rédaction du rapport provisoire.

3.1 Structurer la démarche évaluative

Dans cette phase préparatoire, le consultant devra :

- Rassembler et analyser la documentation : Examiner l'ensemble des documents relatifs au projet (instruction, exécution, suivi) et au contexte pour une compréhension approfondie. Les documents seront fournis par l'équipe projet.

- Identifier les parties prenantes clés : Lister les parties prenantes et les personnes ressources à rencontrer ou interroger, incluant les bénéficiaires et partenaires.
- Reconstituer la logique d'intervention du projet : Étudier le cadre logique pour clarifier les objectifs du projet, hiérarchiser les changements attendus, évaluer la cohérence interne du projet, et identifier les hypothèses initiales qui ont guidé sa conception, afin d'en examiner le bien-fondé.
- Affiner le cadre de l'évaluation : Sur la base des termes de référence et des documents collectés, définir précisément :
 - Les questions évaluatives prioritaires ;
 - Les critères de jugement et les indicateurs ;
 - Les sources d'informations à utiliser (documentation, entretiens, focus groups, enquêtes) et les informateurs clés.

Le consultant proposera ensuite une note de cadrage de l'évaluation (ne dépassant pas 15 pages), qui sera discutée avec l'équipe projet pour valider la faisabilité de la démarche.

Une attention particulière sera accordée à la capacité du consultant à trianguler différentes sources d'information et à adopter une approche critique quant à leur fiabilité.

3.2 Conduire l'analyse évaluative

L'évaluateur conduira l'analyse en deux temps :

3.2.1 Etablir un récit détaillé et analytique du projet évalué

Dans un premier temps, l'évaluateur produira une note d'analyse descriptive incluant :

- Une présentation succincte du contexte et de ses évolutions ;
- Une description du projet (objectifs, contenu, acteurs impliqués, mode opératoire) ;
- Un résumé analytique du déroulement du projet, mettant en avant les événements clés, les financements mobilisés, les principales difficultés rencontrées, et les ajustements éventuels.

Cette note, partagée avec l'équipe projet avant le travail de terrain, constituera la base de l'analyse et ne devra pas dépasser 5 à 8 pages, avec des annexes pour des compléments éventuels.

3.2.2 Evaluer la performance du projet

Dans un second temps, l'évaluateur évaluera la performance du projet selon les critères de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité. Il fournira un jugement de valeur pour chaque critère, en couvrant toutes les étapes du cycle du projet.

- Pertinence : Appréciation de la pertinence des objectifs du projet par rapport aux enjeux identifiés initialement et analyse des hypothèses fondatrices.
- Cohérence : Évaluation de la logique d'intervention interne et de sa compatibilité avec d'autres actions dans les mêmes zones ou avec les normes internationales auxquelles l'organisation adhère.
- Efficacité : Analyse du niveau d'exécution et du degré de réalisation des objectifs spécifiques, ainsi que des écarts constatés, y compris sur l'intégration de la dimension genre.

- **Efficiences** : Examen de l'optimisation des ressources allouées, en termes de fonds, expertise, matériel et temps, en relation avec les résultats obtenus.
- **Impact** : Analyse des effets à long terme (positifs ou négatifs) du projet, notamment sur les bénéficiaires, les partenaires, et l'environnement social et économique.
- **Durabilité** : Évaluation de la pérennité des résultats et de la probabilité que les bénéfices du projet se maintiennent ou s'amplifient dans le temps.

3.3 Conclusions et recommandations

L'évaluateur devra synthétiser ses observations et constats pour formuler des conclusions globales sur l'ensemble de l'intervention. Les conclusions seront hiérarchisées selon leur importance et fiabilité, et s'accompagneront de recommandations stratégiques et opérationnelles pour les futures interventions, classées par ordre de priorité.

Ces recommandations viseront à améliorer les pratiques futures et à garantir la pérennité des actions menées, tout en prenant en compte les enseignements tirés des défis rencontrés et des réussites obtenues.

4. Organisation de l'évaluation

4.1 Liste indicative des structures à interroger

En plus d'un échantillon de bénéficiaires directs du projet, les évaluateurs pourraient consulter les structures suivantes durant la phase de collecte des données :

- Initiatives pour le Développement (ID) ;
- ComunitàImpegnoServizioVolontariato (CISV) ;
- Groupement National des Associations Pastorales (GNAP) ;
- Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) ;
- Union des Coopératives des Femmes du Guidimakha (UCFG) ;
- Union des Coopératives des Femmes de Rkiz ;
- Les 4 communes d'intervention : Gouraye, Ajar, Tekane, Rkiz ;
- Délégation Régionale de l'Agriculture ;
- Délégation Régionale de l'Élevage ;
- Mutuelle de crédit Djiké ;
- Les 24 coopératives partenaires ;
- Équipe de projet PEA.F.

4.2 Compétences requises pour mener l'évaluation

Cette consultation est ouverte aux bureaux d'études/recherche et aux consultants indépendants expérimentés. Les compétences essentielles pour mener à bien cette évaluation sont :

Essentiel :

- Expertise en évaluation basée sur les résultats ;
- Expérience démontrée dans l'évaluation de programmes/projets de développement (appuyée par des attestations de bonne exécution) ;
- Capacité à gérer un processus d'évaluation, collecter et interpréter des données de base ;
- Expérience dans les méthodes d'animation participative ;
- Expertise sur les questions de genre et d'inégalités hommes-femmes ;

- Compétences techniques et sectorielles dans les domaines de la formation professionnelle, de l'entrepreneuriat, de la gestion d'entreprises, et de la création d'emplois en milieu rural ;
- Excellente maîtrise du français à l'oral et à l'écrit.

Atout :

- Connaissance des principales langues parlées dans les zones du projet (Soninké, Poular, Hassaniya, Wolof) ;
- Expérience dans les régions de mise en œuvre du projet.

La complémentarité des profils des experts dans le cadre d'une équipe d'évaluateurs sera un critère déterminant dans le processus de sélection. Il est impératif que le bureau d'études ou le consultant n'ait pas de liens susceptibles d'interférer avec le processus d'évaluation, afin de garantir l'impartialité et l'objectivité des conclusions.

4.3 Mesures éthiques

ID s'engage à respecter des mesures éthiques rigoureuses dans toutes ses évaluations. Le consultant devra intégrer ces principes dans son offre technique et les appliquer tout au long du processus, notamment lors des missions terrain. Les mesures incluent :

- Approche centrée sur la personne/la communauté : utilisation de méthodes adaptées aux besoins des participants, notamment l'utilisation des langues locales.
- Consentement libre et éclairé : explication dans l'offre technique sur la manière de recueillir le consentement des participants.
- Participation des acteurs : garantir la prise en compte des perspectives des bénéficiaires dans l'évaluation.
- Sécurité des données personnelles : prévoir des mesures de protection des données sensibles.
- Expertise et validité scientifique : garantir un niveau d'expertise adéquat et une rigueur méthodologique.

Ces mesures pourront être adaptées à l'issue du rapport de démarrage.

4.4 Gouvernance de l'évaluation

L'évaluation a pour objectif de permettre aux acteurs impliqués d'évaluer collectivement et objectivement l'action, sa conception, son déroulement, et ses résultats. L'intégration des points de vue des partenaires et des bénéficiaires est une exigence à la fois éthique et opérationnelle.

Un comité technique sera mis en place pour assurer une gouvernance participative tout au long du processus. Ce comité, composé de représentants de l'équipe terrain et siège d'ID, supervisera la méthode et l'organisation du travail, tout en validant les livrables. Il discutera des rapports produits par l'équipe d'évaluation, même si cette dernière restera seule responsable de la qualité du rapport final.

4.5 Durée de l'évaluation

La durée estimée pour cette évaluation est de **30 jours-hommes**, à affiner en fonction des propositions. Le consultant/bureau d'études devra proposer un plan de travail détaillé.

Les activités incluront :

1. Réunion de lancement ;
2. Réunion de validation de la note de cadrage ;
3. Mission de terrain pour la collecte des données ;
4. Réunion de debriefing ;
5. Réunion de restitution des conclusions aux équipes d'ID et aux parties prenantes.

4.6 Livrables

4.6.1 Note de cadrage

À l'issue de la phase de structuration, le consultant produira une note de cadrage qui :

- Présentera la logique d'intervention du projet ;
- Précisera les questions clés pour l'évaluation ;
- Définira les indicateurs, sources d'informations et méthodes à utiliser ;
- Identifiera les parties prenantes et informateurs à consulter ;
- Intégrera une analyse narrative du projet retraçant son historique.

Cette note devra être validée par ID avant de poursuivre l'évaluation.

4.6.2 Rapport final provisoire

Un rapport provisoire de 30 pages maximum (hors annexes) sera produit, accompagné d'un support PowerPoint. Il comprendra :

- Introduction ;
- Méthodologie ;
- Constats et résultats ;
- Recommandations ;
- Annexes (liste des personnes interrogées et outils d'enquête).

4.6.3 Rapport définitif

Le rapport final, tenant compte des commentaires reçus, sera disponible dans les 10 jours suivant leur réception. En cas de divergence d'opinions, ces points pourront être annexés au rapport final et commentés par les consultants.

Les rapports provisoire et définitif devront être remis sous format électronique à l'adresse mails suivante :

ongid.recrutement@gmail.com

Objet du mail portant la mention : « Evaluation finale PEAFF »

Une copie physique du rapport final devra aussi être remise à ID à l'adresse suivante :

Nouakchott, Mauritanie,

Téléphone : +222 46417772

Le rapport d'évaluation ne devra pas excéder 30 pages, hors annexes. Il sera accompagné d'une synthèse de 4 pages dont la structuration est précisée dans le chapitre suivant

4.6.4 Note synthèse sur l'intervention

Une **synthèse de 4 pages** résumant le projet (contexte, objectifs, parties prenantes) et les principales conclusions, leçons, et recommandations sera également produite.

5. Soumission des offres

5.1 Contenu des offres

Les soumissionnaires devront inclure les éléments suivants dans leurs propositions :

- **Note technique**, composée de :
 - Une note explicative démontrant la compréhension des termes de référence (maximum 1 page) ;
 - Une présentation détaillée de l'approche méthodologique proposée (maximum 2 pages) ;
 - Un calendrier indicatif des activités, précisant les délais de réalisation de chaque phase de l'évaluation (maximum 1 page) ;
 - Une présentation de la composition de l'équipe d'évaluation, précisant les rôles et responsabilités de chaque membre, si l'évaluation est réalisée par plusieurs experts (maximum 1 page).
- **CV détaillés** des membres de l'équipe proposés, mettant en lumière les expériences pertinentes et similaires à l'évaluation sollicitée ;
- Pour les propositions présentées par un **consortium** de cabinets ou consultants, une lettre signée par les différentes parties devra être jointe, précisant le cabinet ou consultant chef de file responsable de la mission ; Les entités candidates doivent être en règle vis-à-vis du fisc et de la CNSS. Le non-respect est éliminatoire.
- **Offre financière**, incluant le montant total TTC proposé pour l'évaluation, accompagné des modalités de paiement souhaitées.

5.2 Remise des offres

Les offres complètes devront être envoyées par courriel au plus tard le **10/11/2024** à l'adresse suivante : ongid.recrutement@gmail.com

5.3 Modalités d'évaluation des offres

ID sélectionnera l'offre qui présente le meilleur rapport qualité-prix, utilisant une pondération entre la qualité technique et le prix des offres sur la base de la grille suivante :

Critères	Score maximum
Score offre technique	80
	10

• <i>Compréhension des TdR et des buts des services à fournir</i>	
• <i>Approche méthodologique globale, approche du contrôle qualité, pertinence des outils proposés et estimation des difficultés et des enjeux rencontrés</i>	20
• Organisation des tâches et du temps	10
• <i>Equipe d'expert.e.s proposée (expérience, complémentarité et diversité des profils)</i>	40
Score offre financière	20
Score total	100